



PROCÉDURES JUDICAIRES ET CONTENTIEUX COMMERCIAL

UNE EXPERTISE RECONNUE

PRATIQUE CONTENTIEUSE DU CABINET

L'équipe Contentieux du Cabinet conseille ses clients sur la procédure la plus adaptée au litige commercial rencontré, veillant à la fois aux aspects stratégiques, à la rapidité de la solution mise en œuvre comme aux chances de succès, et les risques, y compris en termes de coûts.

Le Cabinet maîtrise ainsi parfaitement les différentes procédures de contentieux commercial :

- Procédure en référé (urgence, provision, dommage imminent ou le trouble manifestement illicite)
- Expertise judiciaire
- Procédure au fond classique ou à bref délai
- Recouvrement de créances
- Voies d'exécution : saisie conservatoire, inscription d'hypothèque ou de nantissement.

LexCase s'entoure, dans le cadre de ses procédures contentieuses, de partenaires réactifs sur l'ensemble du territoire (correspondant local, huissier de justice, etc.).

LexCase assure également régulièrement des postulations devant les juridictions civiles et commerciales, en première instance et en appel, disposant notamment des outils nécessaires à la postulation devant les Cours d'Appel de Paris et Lyon.

DOMAINES D'INTERVENTION EN CONTENTIEUX COMMERCIAL :

Les domaines d'intervention de l'équipe Contentieux du Cabinet sont variés :

- Concurrence déloyale et parasitisme
- Rupture brutale de relations commerciales établies
- Rupture anticipée de contrats à durée déterminée
- Recouvrement de créances contractuelles ou extracontractuelles
- Exécution / inexécution et rupture contractuelle (contrats de fournitures, distribution, agent commercial, etc.)
- Voies d'exécution

PROCÉDURE JUDICIAIRE ET CONTENTIEUX COMMERCIAL

STRATÉGIE COMMERCIALE:

L'équipe Contentieux du Cabinet LexCase apporte son expertise et son soutien à ses clients

- dès la phase précontentieuse du dossier, de la détermination de la stratégie à la préparation et l'envoi d'une mise en demeure, la rédaction et l'envoi d'une assignation pour entrer en voie de négociation, ou la médiation dans le but de rechercher la négociation d'un accord transactionnel mettant fin au différend.
- tout le long de la procédure contentieuse, en tenant compte de l'évolution du dossier, pour permettre une résolution du litige dans les conditions les plus favorables aux intérêts du client.

PARTENAIRES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

LexCase a noué un partenariat étroit avec des cabinets implantés en Europe et partageant son souci d'indépendance. Ses objectifs sont de proposer une réponse rapide et pragmatique lorsque le litige porte sur un litige à caractère international, et élaborer des solutions transverses en collaboration avec le cabinet choisi dans le pays concerné.

Cabinet GÖRG, cabinet allemand implanté dans 6 villes d'Allemagne,

MAGNUSSON LAW FIRM, cabinet implanté dans 11 pays d'Europe du Nord et de l'Est, et également à Hong Kong et en Chine.

QUELQUES DOSSIERS TYPES

- Action en concurrence déloyale et parasitaire pour un client exploitant un site de vente en ligne contre un concurrent ayant servilement pillé le contenu et la forme de son site Internet.
- Action en responsabilité pour résiliation anticipée d'un contrat à durée déterminée : en défense, description en droit et en fait des fautes graves commises par le cocontractant, justifiant qu'il soit mis un terme au contrat.
- Action en responsabilité pour mauvaise exécution / inexécution contractuelle dans le secteur des télécommunications : réunion des éléments factuels et mise en corrélation avec les clauses contractuelles (clause limitative de responsabilité, clause pénale, condition d'utilisation, etc.).

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 45 avocats, dont 12 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Nos formations spécifiques au contentieux commercial

Pour mieux accompagner ses clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, LexCase a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : **LexFormation**, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés.

LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi notre catalogue existant.

www.lexformation.com
contact@lexformation.com



Nous proposons notamment les formations suivantes :

- Dépendance économique, déséquilibre de la relation commerciale.
- La pratique du référé et des procédures d'urgence.
- Le droit de la facturation, du paiement et du recouvrement.
- Les voies d'exécution au service de votre entreprise.
- L'optimisation du recouvrement, la gestion du risque client.
- Publicité, droit de la consommation : bonnes pratiques et gestion des risques DGCCRF.

ÉQUIPE & CONTACTS



Hubert MORTEMARD de BOISSE
Avocat Associé
Droit économique, Contentieux,
Régulation sectorielle
@ hdeboisse@lexcase.com



Simon WESLEY
Consultant en Développement
International
Droit commercial/international
@ swesley@external-lexcase.com



Estelle RIGAL-ALEXANDRE
Avocat Of Counsel
Droit économique, Contentieux,
Régulation sectorielle
@ erigal@lexcase.com



Gaëlle DELAIRE
Avocat
Droit économique, Contentieux,
Entreprises en difficulté
@gdelaire@lexcase.com



Lyon
2, rue P^{dt} Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
17, rue de la Paix · 75002 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22